



Audition Jean-Marie Bonnemayre – Président du CNAFAL
Membre du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et des Ages

Le mardi 22 octobre 2019 à 14h30 au Sénat par :

Mme Elisabeth Doineau, Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales

Objet : PLFSS 2020 – Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

J'ai indiqué que je commencerai par les **points positifs** de ce projet, à savoir :

- ✚ **Le congé rémunéré pour les aidants familiaux** : recrutement de 5175 personnes en EHPAD en 2020, personnels dont on connaît l'épuisement professionnel ! Il était temps.

Le congé du "proche aidant" ouvrirait des droits de retraite et il ouvrirait un droit à des indemnités d'allocation journalière, de présence parentale, comprise entre 43 et 52 € par jour, selon la composition du foyer bénéficiaire.

- ✚ **Pensions alimentaires** : création d'une agence pilotée par la CNAF et donc les CAF. Cela va dans le bon sens, mais qu'en est-il (question posée par le CNAFAL), de ceux qui **organisent leur insolvabilité** ou disparaissent volontairement de la circulation ?

- ✚ **Maternités et femmes enceintes** : pour les femmes enceintes, habitant à plus de 45 minutes d'une maternité, un **forfait transport-hébergement** sera créé afin qu'elles puissent se rapprocher de la maternité, quelques jours avant la date prévue de l'accouchement ! 60 000 femmes seraient concernées. **C'est quand même l'aveu que ce gouvernement y est allé très fort en matière de suppression de maternités ! (Fallait-il le classer dans les points positifs ?**

Une conséquence pour les départements ruraux, les jeunes couples y regarderont à deux fois avant de s'installer dans certaines campagnes ! Désertification en cours, quand tu nous tiens !

- ✚ **Revalorisation de l'AAH et du minimum vieillesse pour les porter à hauteur de 900 euros**. Ce n'est que justice sociale et le CNAFAL considère que cela ne doit pas être pour solde tout compte. Il faudrait arriver à 1000 € au moins.

Au cœur de la solidarité

- ✚ **Les retraites de moins de 2000 euros**, seront à nouveau indexées sur l'inflation et le minimum de pensions réindexées sur l'inflation. Le minimum de pension garanti pour une carrière complète sera porté à 1000 €. Ce n'est qu'un rattrapage, après l'attaque en règle contre les retraites !

Les points négatifs :

1. **La sous indexation des prestations familiales** : 0,3% d'augmentation seront consenties, alors que l'inflation devrait tourner **entre 1,2% et 1,4%**. C'est **totalelement scandaleux** ! 100 millions d'euros prélevés sur le dos des familles, 400 millions d'euros sur deux ans, alors qu'un bon nombre d'analystes pointent un accroissement de la paupérisation et une montée de la précarité ! **Si la politique familiale n'a pas pour but de lutter contre la pauvreté**, elle y concourt de plus en plus au fur et à mesure que l'Etat se désengage des politiques sociales.
2. Les exonérations de cotisations, les transferts de cotisations effectuées **sur le dos de la Sécurité sociale** (destinées à afficher une baisse d'impôts, surtout en faveur du coût du travail), ne seront plus compensées par le budget de la Nation ! **C'est une rupture du pacte social de 1945** (Conseil national de la Résistance) qui veut que la Sécurité sociale soit gérée à parité par les employeurs et les salariés qui cotisent pour cela ! En 1994, la loi Veil avait institué une règle de compensation par l'Etat, des exonérations fiscales. Pour la 1^{ère} fois, on bafoue cette loi ! **Agnès Buzyn n'a qu'une pâle ressemblance avec Simone Veil, dont pourtant elle se voulait la continuateur**. Fossoyeuse du système de santé ! Alors que dans son propre camp, des oppositions non négligeables, se sont fait jour !

Au final, en 2020, le budget de la Sécurité sociale, devrait **être déficitaire de 5,2 milliards d'euros**, alors que la prévision était un **solde positif** de 0,900 millions d'euros.

Toujours le faire semblant de la Macronie et quand on ne peut pas faire semblant, on "pique dans la poche de Pierre pour habiller Paul", mais au final, ce sont les grands patrons qui sont gagnants (coût du travail moins cher, exonérations fiscales).

3. Au final, c'est la Sécurité sociale qui est sacrifiée, qui est attaquée.

- ✚ En fait, le désendettement de l'Etat, promis par Macron, est transféré à la charge de la Sécurité sociale, à qui on demande de réduire sa dette, de manière à la **clouer au pilori** pour mieux attaquer ses fondements et au final, **faire le jeu des assurances privées**.
- ✚ **Henri Sterdyniak**, économiste keynésien, considère que sans ce racket opéré sur la Sécurité sociale, celle-ci afficherait **en 2019, un excédent de 11,7 milliards d'euros** !
- ✚ **Gérald Darmanin** lui-même, ne s'est pas caché, après l'attaque sur les retraites, d'avoir la Sécurité sociale dans le collimateur... ! C'est le "marqueur" cynique des libéraux purs et durs, qui veulent mettre à bas l'Etat républicain et social.
- ✚ Politiquement, ce qui vient de se passer avec le PLFSS 2020, c'est la **mise en coupe réglée de la Sécurité sociale, au bénéfice unique des choix économiques du libéralisme incarné par la macronie**. Il en sera de même avec l'assurance chômage, qui deviendra une prestation sociale, au **bon vouloir** du gouvernement, mais certainement pas une assurance !

4. Le projet de loi famille, proprement dit.

a. *L'aspiration à l'égalité homme/femme bafouée :*

Contrairement aux déclarations faites depuis 2 ans et demi, le compte n'y est pas !

Qu'on en juge :

La note d'octobre 2019 n°48, Insee Analyses fait apparaître que les trajectoires professionnelles des femmes, les moins bien rémunérées sont les plus affectées par l'arrivée d'un enfant !

"Les pertes de revenu salarial des femmes varient selon leur niveau initial de salaire horaire : elles sont très prononcées pour les bas salaires (jusqu'à 40%), alors qu'elles sont presque négligeables pour les femmes les mieux rémunérées. Cette hétérogénéité est presque intégralement due aux comportements d'offre de travail, les pertes de salaire horaire étant au contraire plutôt homogènes à cet égard."

Les ménages semblent s'ajuster aux incitations financières, les mères aux salaires les plus faibles étant les plus incitées à réduire leur activité. Ces incitations incluent le coût d'opportunité d'une diminution d'activité et le coût de la garde d'un jeune enfant, net des subventions du système socio-fiscal."

Accablant pour les gouvernements précédents et celui d'aujourd'hui :

- ✓ 5 ans après l'arrivée d'un enfant, les mères perdent environ 25% de leurs revenus salariaux, par rapport à ce qui se serait produit sans cette arrivée ! Naturellement, des pertes du même ordre de grandeur, voire plus importantes, sont observées lors de la venue d'un 2^{ème} ou d'un 3^{ème} enfant !
- ✓ L'effet négatif des naissances pour les pères, n'existe pas ! Ces éléments "font" que l'on peut parler **d'une "double peine"** pour les mères de famille sur le marché du travail.
- ✓ Pour les femmes, avec les plus bas salaires horaires, les revenus salariaux, toujours selon l'INSEE, baissent en moyenne de 40% à l'arrivée d'un enfant ! Avec l'arrivée d'un 2^{ème} ou 3^{ème} enfant, l'écart de revenu salarial, peut aller de 50 à 57%.
- ✓ On peut même constater **un écart de classe** ! Entre les femmes de milieux populaires et les femmes ayant les salaires horaires les plus élevés qui parviennent à maintenir leur niveau d'activité. Leur offre de travail n'est quasiment pas affectée par l'arrivée d'un enfant.

Au final, un échec total du gouvernement actuel, mais aussi des gouvernements précédents !

b. Conciliation vie familiale/vie professionnelle/congé parental/mode de garde : même échec

- ✓ L'échec du congé parental

On est toujours dans le **faire semblant**. Qu'on en juge : l'IGAS (l'Inspection Générale des Affaires Sociales) dans un récent rapport d'évaluation du "congé parental d'éducation de l'enfant" (PREPARE), note que la réforme du congé parental d'éducation **entre les deux parents, n'a pas eu pour effet de résorber l'éloignement du marché du travail des mères** (ce

qui était au départ, le principal objectif !) et donc préjudiciable à leur **carrière** et leur **autonomie**.

Parmi les 272 000 bénéficiaires de la prestation, la proportion des pères percevant la "PREPARE" **est de seulement 6,2%** ! Le faible montant de la prestation (397 € maximum par mois en est la raison essentielle). Le CNAFAL, pour sa part, depuis des années, réclame un versement de 70% du salaire antérieur, avec un plafonnement à fixer en fonction du salaire ! D'autre part, le **CNAFAL** souhaitait aussi que pour les congés maternité de longue durée, un droit de tirage à la formation, soit ouvert pour permettre aux femmes de revenir sur le marché du travail et éventuellement avec une meilleure qualification **et que la maternité ne soit pas, pour certaines peu qualifiées, une trappe à chômage**.

La prise du congé parental a donc été un échec et l'IGAS pointe même que "la réforme a diminué le revenu net de certaines familles modestes et/ou provoqué des transferts vers le chômage indemnisé ou les minimas sociaux".

De plus, la France ne respecte pas une **directive européenne** qui indique très clairement dans son article 8, que "l'allocation de congé parental", est fixée de manière à faciliter la prise du congé parental par les deux parents. A ce jour, le montant de la "Prepares" est de 397,21 €/mois **soit un tiers du SMIC**, ce qui n'est pas de nature incitative, lorsqu'on sait que le pouvoir d'achat des familles modestes, ne cesse de baisser...

L'IGAS effectue des propositions constructives, pour améliorer les conditions de prise du congé parental (durée du congé parental à 8 mois, indemnisation à 60% du salaire net perçu, avec un plafond de 1,8 SMIC ; pour les non-salariés, un crédit d'impôt).

✓ **Conciliation vie familiale/vie professionnelle**

Souvent invoquée, affichée, mais jamais pleinement réalisée, tel est le constat dressé par le CNAFAL.

Le CNAFAL ajoute qu'il ne sert à rien de se lamenter sur la baisse des naissances, comme le fait régulièrement l'UNAF, dans une optique purement nataliste et familialiste, si l'on ne considère pas les conditions de vie qui sont faites aux couples et surtout aux femmes qui ont choisi la maternité à un moment de leur vie.

La note n°58 de septembre 2019, du DARES Analyses, donne une photographie exhaustive de la réalité présente.

L'articulation des temps parental et professionnel au sein des couples : quelle place occupée par les pères ?

Parmi les parents « biactifs » de jeunes enfants, six sur dix travaillent tous les deux en journée, du lundi au vendredi. Une faible durée d'activité et des horaires asynchrones, qu'ils soient choisis ou subis, permettent aux parents de disposer de davantage de temps auprès de leur(s) enfant(s). Aussi, bien que les horaires décalés soient plus souvent alternants et moins flexibles que des horaires ordinaires, ils favorisent la garde parentale.

Du lundi au vendredi, entre 8h et 19h, les parents d'un enfant de moins de 3 ans qui travaillent **accordent en moyenne 70 % de leur temps disponible à sa garde et jusqu'à 80 % si la mère**

travaille tôt en matinée ou de nuit. Les mères passent en moyenne plus de temps avec l'enfant, y consacrant les trois quarts de leur temps disponible contre moins de 60 % pour les pères.

Cependant, les pères assurent la majorité du temps de garde parentale dans trois couples « biactifs » sur dix. C'est le cas quand ils ont une faible durée de travail hebdomadaire, travaillent à domicile ou ont des horaires décalés ou alternants. Ils consacrent alors en moyenne 2h40 par jour aux enfants, ce qui reste inférieur d'une heure dix au temps accordé par les mères lorsqu'elles assurent majoritairement la garde.

S'occuper soi-même de son enfant, est le premier motif qu'avancent les mères qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle dans les premières années, suivant une naissance. Les pères accordent moins de temps aux tâches parentales, mais s'impliquent davantage, lorsque les mères ont des horaires atypiques. Dans ce cas, les pères assurent, en quelque sorte, un rôle de relais dans la garde.

Les horaires atypiques, décalés sont souvent alternants ou changeants. Ils concernent 40% des conjoints. **Le CNAFAL insiste, depuis de nombreuses années, sur ce fait de société auquel il faut ajouter la durée des trajets domicile-travail, qui ne cesse de s'allonger avec le nombre des kilomètres parcourus et explique l'épuisement physique et moral des couples, sans compter les risques psycho sociaux, peu propices pour d'autres disponibilités et qui sont des facteurs de la baisse de la natalité.**

Ce que note également l'INSEE, c'est que les femmes à temps partiel, qui réduisent leur activité le mercredi, sont plus souvent diplômées du 2^{ème} au 3^{ème} cycle du supérieur, ayant plus le choix de répartir leur temps partiel sur la semaine !

Le temps disponible des parents est d'autant plus réduit, que le temps professionnel et le temps de trajet pour se rendre au travail sont importants. Voilà, la donnée essentielle que le CNAFAL ne cesse de répéter depuis 5/6 ans, pour expliquer **les conditions de vie faites aux familles**, qui laissent peu de place pour les temps de loisirs, de sorties culturelles, d'engagement dans la vie associative ou politique et qui anémie le tissu social, **quand ces conditions ne renforcent pas la tension sociale.**

Il est donc essentiel pour le CNAFAL, de renforcer les modes de garde et notamment ceux de proximité des lieux de résidence.

A cet égard, l'arrêt du financement de **toute création de crèche d'entreprise**, est une erreur car elle permettait, là où de grandes entreprises existent, là où **un tissu industriel dense persiste**, pour les couples biactifs et à plus forte raison, lorsqu'ils sont dans la même aire industrielle, ou même entreprise, de gagner un temps précieux à restituer à leur progéniture et surtout d'avoir moins de stress pour se coordonner et se minuter pour aller déposer ou chercher leurs enfants.

En semaine, les parents d'enfants de moins de 3 ans, consacrent 70% de leur temps disponible, à la garde des enfants ! C'est une moyenne, mais il y a toujours des disparités entre l'homme et la femme : les mères consacrent 71 à 81% de leur temps disponible, alors que les pères n'y consacrent qu'entre 53 et 65% ! Du chemin reste à faire, surtout si on y rattache le partage des tâches ménagères...

L'équilibre des temps, au sein des couples est essentiel à l'harmonie de la vie de couple.

Il est à noter aussi (INSEE, septembre 2019, note 45), **que plus une femme est autonome professionnellement, moins la division du travail domestique, est inégalitaire.**

5. Au final, l'ensemble des mesures concernant la branche famille de la Sécurité sociale, dénote une immense régression sociale. Qu'on en juge !

- ✚ Pour la 2^{ème} année consécutive, les prestations familiales et de logement, n'augmenteront que de 0,3%, alors que rythme de l'inflation est de 1,2% par an (250 millions d'économies sur les prestations sociales !). **La mesquinerie de ce gouvernement**, va même jusqu'à réduire les indemnités journalières maladie, au-delà d'un mois de maladie aux actifs parents de familles nombreuses. **C'est une rupture d'égalité et de solidarité nationale, sans précédent, vécue comme une sanction !**
- ✚ La baisse programmée de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** est tout aussi scandaleuse. Aujourd'hui l'ARS concerne près de la moitié des enfants d'âge scolaire. En 2024, elle n'en concernera plus qu'un tiers. **L'objectif est-il de la supprimer ou de la dégrader suffisamment pour la transférer aux collectivités locales ?** Est-ce là l'objectif caché ? On peut se le demander !...
- ✚ Alors que tous les plans pauvreté citent les familles monoparentales, comme **prioritaires** dans cette lutte, elles subiront, comme les autres, la **désindexation** de l'ensemble des prestations.
- ✚ La sous indexation touche également les **aides au logement** qui participeront à la baisse du pouvoir d'achat des plus modestes.

A ce stade, le CNAFAL voudrait souligner notamment à l'intention des parlementaires, qui sont tous élus locaux ou anciens élus locaux, **que la masse des prestations familiales "distribuée" aux familles est consommée sur place à plus de 95% et irriguent l'économie locale.**

Leur érosion liée à la baisse des dotations aux collectivités locales, sera dramatique pour nombre de communes, par leur effet cumulatif.

"Pognon de dingue", disait un certain président, à propos de la masse des prestations sociales reversées aux familles, mais financées par des cotisations sociales, que tout un chacun paye dès qu'il travaille !

Le dégraissage est à l'ordre du jour et le démembrement de l'Etat républicain et social **bâti consensuellement** à la Libération.

Tel est l'enjeu de la cohésion sociale de notre pays !